

CITYSCOOT À NICE !

À l'occasion de la **semaine européenne de la mobilité** et de son **1 000 000^{ème} trajet**,
Cityscoot annonce l'arrivée à Nice début 2018
de son service de scooters électriques partagés en libre-service.



Au printemps 2018, ces scooters électriques partagés de couleur bleue et blanche seront disponibles dans la Ville de Nice, **première ville à accueillir ce service** sur son territoire après le lancement à Paris à l'été 2016.

Le service innove par l'absence des traditionnelles bornes de stationnement, offrant aux usagers davantage de flexibilité dans leurs trajets. Agiles, les scooters électriques partagés n'émettent ni bruit ni gaz polluants et participent à l'amélioration du cadre de vie urbain : en un an d'exploitation, l'équivalent de 200 tonnes de CO2 ont ainsi été économisées.

« Je me réjouis de l'intérêt que la Mairie de Nice a manifesté dès nos premières discussions. Nous sommes convaincus que Cityscoot apportera à la ville une nouvelle solution de mobilité adaptée aux usages de ses habitants. Nous souhaitons qu'emprunter un scooter électrique soit un réflexe aussi évident que celui de prendre un vélo ou le tramway en milieu urbain, dans des conditions de sécurité optimales. » déclare **Bertrand Fleurose**, Président-Fondateur de Cityscoot.

« Engagé dans une politique des transports axée sur le développement des modes de transports non polluants, je suis particulièrement heureux d'accueillir Cityscoot sur la Ville de Nice et toute entreprise qui participerait à offrir aux citoyens et aux visiteurs une alternative écologique à la voiture thermique. Il s'agit d'inviter tout un chacun à modifier ses habitudes en matière de déplacement pour un cadre de vie meilleur et apaisé » déclare **Christian Estrosi**, Maire de la Ville de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président Délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DÉMARRAGE DÉBUT 2018

Une **première phase de test** commencera au **premier trimestre 2018** avec une **cinquantaine de scooters**. **L'ouverture du service suivra au printemps 2018** avec une flotte qui sera portée à **400 scooters** au cours des premiers mois.

COMMENT TESTER LE SERVICE À NICE EN AVANT-PREMIERE ?

Les **inscriptions sont ouvertes** ! Rendez-vous sur <http://www.cityscoot.eu/nice> pour vous préinscrire à la phase d'expérimentation.

1.000.000 DE TRAJETS EN UN AN, UNE LOCATION TOUTES LES 10 SECONDES

Le service est ouvert **de 7h à minuit** afin d'assurer le maximum de sécurité aux usagers, choix validé par la très faible sinistralité. Cityscoot enregistre dorénavant plus de **7000 locations quotidiennes à Paris**, soit plus **d'une toutes les 10 secondes**. La **distance moyenne parcourue par trajet y est de 4km** pour une **durée moyenne porte à porte de 15 minutes**.

UNE SIMPLE APPLICATION SMARTPHONE POUR LOUER

Pas de clef, pas de carte magnétique, pas de borne de réservation ni de recharge...

Grâce à l'application Cityscoot installée sur leur smartphone (Android et iPhone), les utilisateurs peuvent localiser un scooter disponible, visualiser son autonomie et le réserver gratuitement pendant 10 minutes, le temps de se rendre au scooter et de le déverrouiller à l'aide du code à quatre chiffres reçu. **Un casque homologué** est à leur disposition sous la selle avec des charlottes à usage unique pour l'hygiène.

Pour terminer sa location, il suffit de le garer sur une **place publique autorisée aux 2 Roues Motorisés**. L'utilisateur ne se préoccupe jamais de recharger le scooter : l'équipe de maintenance Cityscoot se déplace jour et nuit en fourgonnette électrique afin de remplacer les batteries vides par des pleines.

PAS D'ABONNEMENT

Pas d'abonnement, pas d'engagement ! Seul l'usage du Cityscoot est facturé à la minute, entre 0,20€ et 0,28€.

CITYSCOOT, UNE STARTUP FRANÇAISE TECHNOLOGIQUE EN FORTE CROISSANCE

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a lancé son service à Paris le 21 juin 2016. Avec **plus de 100 salariés recrutés en CDI en 15 mois**, Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises de la French Tech les plus créatrices d'emplois. Cityscoot compte comme partenaires stratégiques :

La Caisse des Dépôts, qui a pris une participation de 10,2% du capital en octobre 2016 afin d'accompagner Cityscoot dans son déploiement à Paris et dans d'autres métropoles françaises et européennes, et contribuer à diminuer l'empreinte écologique du transport au cœur des villes.

LeasePlan, leader mondial de la gestion de flottes automobiles & mobilité conducteurs, qui garantit le déploiement rapide et volumique des scooters dans les villes ciblées par Cityscoot, en France et à l'international.

Allianz, acteur clé de l'économie collaborative, est l'assureur de Cityscoot. En cas de sinistre, c'est l'assurance tous risques souscrite par Cityscoot auprès d'Allianz France qui entre en jeu, couvrant intégralement le conducteur durant toute la durée de location du scooter.

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO.

CONTACT PRESSE

Vincent Bustarret - presse@cityscoot.eu - 06 70 17 74 82

Carte de la Zone Cityscoot et des scooters disponibles : [cliquez ici](#)

Visuels HD : [cliquez ici](#)

Informations et inscriptions sur www.cityscoot.eu

Retrouvez toute notre actualité sur [Facebook](#) & [Twitter](#)

